



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) JOV 1G0

AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE
RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ TENUE
DE REGISTRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-08 TP**

PRENEZ AVIS QUE :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2022, le Conseil de la Municipalité de Duhamel a adopté le règlement numéro 2022-08TP : *Règlement* décrétant une dépense et un emprunt de 365 000 \$ pour l'acquisition d'une camion 6 roues neuf et ses équipements complets.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2022-08 TP fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
3. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
4. Essentiellement, il s'agit de l'achat d'un camion 6 roues neuf et ses équipements complets.
5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h, jeudi, le 1er décembre 2022, au bureau de la municipalité de Duhamel, situé au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.
6. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2022-08 TP fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 92 ; si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2022-08 TP sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé lundi, le 5 décembre 2022, à 18h30, au centre communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel.
8. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 9h à midi et de 13h à 16h.

LES CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE À VOTRE AYANT DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DU TERRAIN EST JOINTE ET FAIT PARTIE DU PRÉSENT AVIS.

Donné à Duhamel, ce 25^{ième} jour du mois de novembre 2022.

Julie Ricard

Directrice générale

**CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE
SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE DUHAMEL
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-08 TP /ACQUISITION D'UN CAMION 6 ROUES NEUF ET SES
ÉQUIPEMENT COMPLETS**

9. Toute personne qui, le 23 novembre 2022, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
- ▶ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
 - ▶ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle
10. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes:
- ▶ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ▶ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
11. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
- ▶ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ▶ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
12. Personne morale
- ▶ avoir désigné, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 23 novembre 2022 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
-

Certificat de publication

Je soussignée, certifie que j'ai publié l'avis relatif à la tenue de registre, pour le règlement d'emprunt 2022-08, en affichant une copie aux endroits prévus par le Conseil sur le territoire de la municipalité de Duhamel (mairie, église et bureau de poste), entre 8h et 16h le 25ième jour du mois de novembre 2022

Et j'ai signé à Duhamel ce 25ième jour du mois de novembre 2022.

Julie Ricard,
Directrice générale